

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 28 mai 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/05/28-6/02

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme
Rapporteur : WALKER Lionel

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : MOUTON Jean-Louis

OBJET : Convention entre l'État, le Département de Seine-et-Marne et la Communauté de Communes des Deux Fleuves pour le financement et la délégation de la maîtrise d'ouvrage de l'étude de programmation de valorisation du site préhistorique de Pincevent.

Dans le cadre de la valorisation culturelle et touristique du site préhistorique de Pincevent une étude de faisabilité a été réalisée en 2007. Afin de poursuivre les travaux préparatoires à ce projet une étude de programmation est à mener. Le financement de l'étude est partagé, à parts égales, entre l'État, le Département et la Communauté de Communes des Deux Fleuves. L'État, propriétaire du site, classé au titre des Monuments historiques, propose de confier au Département de Seine-et-Marne la maîtrise d'ouvrage de cette étude.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU la délibération du Conseil général n° 7/01 en date du 1er février 2010 « Budget Primitif pour exercice 2010 »,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

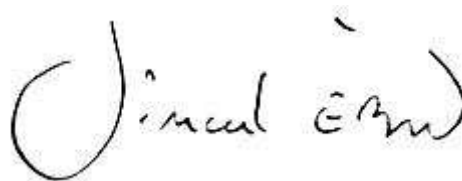
Article 1 : de rapporter la délibération n° 6/03 adoptée par le Conseil général en séance du 20 novembre 2009.

Article 2 : d'approuver le projet de convention entre l'État, le Département de Seine-et-Marne et la Communauté de Communes des Deux Fleuves pour le financement et la délégation de la maîtrise d'ouvrage de l'étude de programmation de la valorisation du site préhistorique de Pincevent, joint en annexe de la présente délibération et de prélever les crédits sur l'opération « Etude programmation du site Pincevent » du programme « Conservation et diffusion du patrimoine/archéologie ».

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer ce projet de convention au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ